



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



ZUTIQUE

**AVENANT N° 5
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

VILLE DE DIJON – ZUTIQUE PRODUCTIONS

Années 2021-2022

Entre d'une part,

L'ETAT, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

La RÉGION-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération en date **du 6 juillet 2018**,

LA VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, et par délégation, l'Adjointe à la culture, à l'animation et aux festivals,

Et d'autre part,

L'association ZUTIQUE PRODUCTIONS, représentée par son président, Monsieur Romain APARICIO, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n° SIRET 40477909200042), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 19 février 1996 et dont le siège est situé 33 place Galilée à Dijon (21000),

IL EST CONVENU ce qui suit :

Préambule

Considérant qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée entre l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Dijon et l'association Zutique Productions, pour la période 2018-2020, afin de sécuriser le partenariat entre ces trois collectivités et l'association.

Considérant que l'association ayant rempli les objectifs qui lui ont été fixés dans cette convention, un avenant n°4 a prolongé ladite convention jusqu'au terme du Contrat de Ville, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Considérant que cet avenant n°4 prévoit notamment que la Ville de Dijon versera à l'association, au titre du droit commun, une subvention annuelle totale de 128 000 €.

Considérant que l'association a souhaité programmer de nouveau, du 13 au 21 septembre 2021, le Festival « Banana Pschit !!! », événement pluridisciplinaire s'insérant dans le paysage urbain dijonnais afin de répondre au besoin de réinvestir la culture et l'art dans la ville. La première édition de cet événement dédié à l'art urbain s'est tenue en octobre 2019 dans la lignée de la création du projet du M.U.R.

Considérant que pour la programmation de ce Festival, l'association a sollicité la Ville pour le versement d'une subvention complémentaire.

La convention n°18-420 du 3 juillet 2018 et son avenant n°4 n° 21-255 du 25 janvier 2021, sont donc complétés comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention relatif aux montants et modalités de versement des subventions est ainsi complété.

Ville de Dijon

- Pour les années 2021 et 2022, la Ville de Dijon versera à l'association Zutique Productions une **subvention complémentaire annuelle de 20 000 €** dans le cadre du Festival « Banana Pschit !!! ».

- Cette subvention complémentaire sera versée selon les modalités suivantes :

Pour l'année 2021 :

. 80%, soit 16 000 €, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire,
. le solde (20%), soit 4 000 €, sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 4 de la convention.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Pour l'année 2022 :

. 80%, soit 16 000 €, en juin 2022,
. le solde (20%), soit 4 000 €, en octobre 2022, sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 4 de la convention.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

ARTICLE 2

Le présent avenant est conclu au titre des années 2021 et 2022.

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la convention n°18-420 du 3 juillet 2018 et de son avenant n°4 n°21-255 du 25 janvier 2021, demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour l'ETAT,
Le Préfet de la Région-Bourgogne-Franche-
Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Pour la RÉGION BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ,
La Présidente,

Fabien SUDRY

Marie-Guite DUFAY

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour l'association ZUTIQUE PRODUCTIONS,
Le Président,

Christine MARTIN

Romain APARICIO